

Commune de
LORRY-LES-METZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Approbation initiale du PLU :
22/06/2017

DOCUMENT EN VIGUEUR :
Modification simplifiée n°1
DBM 20/09/2021

Sommaire - **ORIENTATIONS GÉNÉRALES**

I / DEFINIR LES CARACTERISTIQUES NECESSAIRES DE DEVELOPPEMENT URBAIN AFIN D'ASSURER UNE EVOLUTION EQUILIBREE DU VILLAGE

I.1/ Assurer un renouvellement continu de la population dans un habitat diversifié

I.2/ Garantir un développement cohérent du cœur du village et des quartiers associés

II / MAINTENIR ET RENFORCER LE TISSU ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA COMMUNE

II.1/ Conforter les espaces agricoles en vue de pérenniser une activité économique à forte valeur identitaire pour la commune

II.2/ Assurer le maintien et la possibilité de développer des activités économiques répondant aux besoins de proximité de ses habitants

II.3 Améliorer les niveaux d'équipements de proximité nécessaires aux besoins des riverains

III / PROTEGER LES PATRIMOINES NATUREL, PAYSAGER ET URBAIN DU VILLAGE ET METTRE EN VALEUR LE CADRE DE VIE DES RIVERAINS

III.1/ Préserver les espaces naturels et touristiques du territoire en vue de pérenniser la qualité et l'esprit de diversité des paysages du Mont St Quentin et des Côtes de Moselle

III.2/ Préserver le patrimoine urbain du village et améliorer sa lisibilité

IV / AMELIORER LES CONDITIONS DE CIRCULATIONS ET LA SECURITE DE TOUS LES USAGERS

IV.1/ Sécuriser la traversée et l'entrée des zones urbaines

IV.2/ Privilégier les modes de déplacement alternatifs à l'automobile



I / DEFINIR LES CARACTERISTIQUES NECESSAIRES DE DEVELOPPEMENT URBAIN AFIN D'ASSURER UNE EVOLUTION EQUILIBREE DU VILLAGE

Pour permettre un développement démographique de +10 % d'ici 15 ans, il est nécessaire de créer de 70 à 100 nouveaux logements sur la commune. Cette augmentation est à opérer en encourageant la diversification du parc existant afin de répondre au mieux aux problèmes récurrents liés à l'évolution sociodémographique du village et des autres communes de l'agglomération messine (vieillesse, déshébergement, ...). Par ailleurs, la commune a procédé à une réduction importante de ses surfaces d'urbanisations futures (environ 20 ha)

L'objectif communal est de permettre l'accueil de populations nouvelles et le maintien de la population déjà présente, notamment les jeunes ménages et les seniors, tout en respectant les identités singulières du tissu urbain et des différents quartiers, du village.

I.1/ Garantir un développement cohérent du cœur du village et des quartiers associés

- Privilégier le renouvellement urbain des secteurs en friche ou à l'abandon dans les zones urbaines existantes afin de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles.
- Développer le village tout en gardant un équilibre entre urbanisation et identité du vieux village et de ses quartiers et maintien des espaces agricoles et naturels.
- Veiller à la qualité des extensions pavillonnaires en favorisant des formes d'habitat faiblement consommatrices d'espaces et respectueuses des volumétries existantes
- **Viser une densité brute moyenne de 20 logements par hectare pour les secteurs d'extension urbaine (Cet objectif de densité s'applique globalement à l'échelle communale. Il est modulé entre les différentes zones d'extension de l'urbanisation).**
- Intégrer les objectifs environnementaux aux nouveaux programmes d'aménagement et de construction.
- Tisser les relations nécessaires entre l'existant et les quartiers d'urbanisation future afin de faciliter leur intégration au fonctionnement du village.

I.2/ Assurer un renouvellement continu de la population dans un habitat diversifié.

- Organiser les possibilités de développement urbain dans un phasage permettant de répondre aux attentes communales d'accroissement démographique mesuré et continu.
- Favoriser la mixité de l'offre d'habitat tant du point de vue du type (collectif, intermédiaire et individuel) que du statut (offre locative, offre locative sociale et accession à la propriété) et notamment le développement d'un habitat accessible aux jeunes ménages et aux seniors, permettant ainsi leur maintien sur la commune.



II / MAINTENIR ET RENFORCER LE TISSU ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA COMMUNE

Commune située à l'Ouest de l'agglomération messine, Lorry-Lès-Metz est un village résidentiel où la plupart des habitants travaillent à l'extérieur de la commune.

A proximité du cœur de l'agglomération messine, la commune bénéficie à la fois d'un bon niveau de desserte TC et de la diversité des activités de commerce et culturelles de Metz.

Confirmé par sa vocation de pôle de proximité dans l'armature du SCoTAM, Lorry-lès-Metz dispose d'une bonne qualité de commerces et services destinés aux besoins des habitants mais qui reste en partie incomplète (alimentaires de proximité, ...).

L'objectif communal est de renforcer l'attractivité de son territoire par le maintien et le renforcement de son niveau de services à la population, tout en préservant l'identité et le caractère du village, notamment ses commerces et son artisanat

II.1/ Conforter les espaces agricoles en vue de pérenniser une activité économique à forte valeur identitaire pour la commune

- Préserver les activités agricoles et notamment celles qui constituent l'identité spécifique de la commune (viticulture, maraichage, vergers, ...).
- Permettre le développement d'activités agricoles diversifiées et adaptées aux caractéristiques identitaires du village.

II.2/ Assurer le maintien et la possibilité de développer des activités économiques répondant aux besoins de proximité de ses habitants

- Favoriser et soutenir l'implantation de services et de commerces
- Permettre le développement de projets économiques spécifiques destinés à conforter l'identité de village de côtes et renforcer la qualité du cadre de vie de ses habitants

II.3/ Améliorer les niveaux d'équipements de proximité nécessaires aux besoins des riverains

- Conforter et renforcer les équipements existants
- Permettre et anticiper le développement de nouveaux équipements de proximité
- Renforcer le niveau de desserte par les communications numériques



III / PROTÉGER LES PATRIMOINES NATUREL, PAYSAGER ET URBAIN DU VILLAGE ET METTRE EN VALEUR LE CADRE DE VIE DES RIVERAINS

Lorry lès Metz est un site exceptionnel qui présente la particularité de disposer de dénivelés et de paysages agricoles variés. Le site du Mont St Quentin, avec ses ouvrages militaires, ses richesses écologiques, ses pelouses calcaires, ses captages de source naturelle d'eau potable, et ses ruisseaux, contribuent aux richesses naturelles de la commune.

L'entrée Est du village est caractérisée par des zones de jardins et de vergers qui entrecoupent des espaces agricoles. Côtés Nord et Sud, on trouve également des zones de jardins et d'arboriculture, dominées par le Mont St Quentin et le site classé « Natura 2000 ».

En extrémité Ouest du ban communal, sur les plateaux calcaires, se trouvent des cultures céréalières, des pelouses remarquables entourant site remarquable de « la chapelle du Gros Chêne ». Enfin, la ligne de crête située en limite ouest est majoritairement recouverte par des massifs forestiers reliés à une trame verte structurante inscrite de part et d'autre de la Moselle. Du point de vue hydrographique, le ruisseau du Rhône, affluent du ruisseau de Saulny, représente l'élément structurant du réseau local.

La commune dispose d'éléments de patrimoine bâti ancien répartis entre le secteur de Vigneulles et la Grand 'Rue (anciennes demeures, murs, calvaires, ...) ainsi que de nombreux ouvrages fortifiés liés au passé militaire de ce secteur des Côtes de Moselle et du Mont-Saint-Quentin.

L'objectif communal est de préserver durablement la diversité de ses paysages et la qualité de son patrimoine rural (préservation des haies, des forêts, des vergers, du patrimoine urbain....) afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et de valoriser une filière touristique locale.

III.1/ Préserver les espaces naturels et touristiques du territoire en vue de pérenniser la qualité et l'esprit de diversité des paysages du Mont St Quentin et des Côtes de Moselle

- Préserver les continuités forestières des côtes de Moselle, notamment le site Natura 2000.
- Maintenir les continuités écologiques thermophiles des coteaux, notamment le site Natura 2000.
- Protéger les ruisseaux et la végétation associée
- Participer à la protection des zones de captage d'eau potable
- Garantir le maintien des espaces de transition entre secteurs urbanisés, terres agricoles et forêts (jardins, prairies, vergers).
- Conforter les espaces verts aménagés existants
- Définir pour les secteurs d'urbanisation future des principes d'intégration paysagère et de prise en compte des qualités environnementales des sites

III.2/ Préserver le patrimoine urbain du village et améliorer sa lisibilité

- Préserver les formes urbaines et architecturales du « cœur de village ».
- Améliorer la qualité des espaces publics des secteurs urbanisés, en particulier au niveau des cœurs de village.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine militaire.
- Assurer la protection des éléments remarquables du patrimoine urbain qui constituent l'identité du village (constructions anciennes, lavoirs, anciens murs, château, églises, chapelles, calvaires, ...).





**IV / AMELIORER LES CONDITIONS DE CIRCULATIONS ET LA SECURITE
DE TOUS LES USAGERS**

Lorry lès Metz est un village constitué principalement le long des RD 7 et RD 51. Ces voies normalisées pour l'automobile présente une forte déclivité sur certaines sections et des virages qui la rendent particulièrement dangereuse pour les différents usagers notamment au droit du carrefour constitué par le croisement des RD 7 & RD 51 où de nombreux accidents sont à déplorer ces dernières années.

Depuis l'Ouest de la commune, la RD 51 traverse le vieux village dans toute sa longueur, pour croiser la RD 7 en aval. Il génère une circulation importante venant du plateau, et notamment depuis les communes de St Privat et Amanvillers

Par ailleurs, la commune dispose d'un réseau de transport collectif urbain desservant la commune depuis 2002 et qui assure les allers et retours quotidiens avec le centre-ville de Metz.

Une multitude de cheminements piétons sont enfin recensés autour et dans le village, permettant d'offrir à la fois une qualité de desserte fonctionnelle et de nombreux itinéraires de balades. Il apparaît, néanmoins, que la répartition de ces chemins est déséquilibrée entre les différents secteurs de la commune et ne permettent pas d'assurer une mise en relation sécurisée avec certaines communes voisines.

L'objectif communal ici est double, visant à la fois à améliorer la sécurité et renforcer l'aménité des axes routiers structurants de la commune, et à privilégier les modes de déplacements alternatifs à l'automobile pour caractériser les axes structurants de demain.

IV.1/ Sécuriser la traversée et l'entrée des zones urbaines

- Sécuriser et mettre en valeur les RD 51 & RD 7 en traversée du cœur de village et des autres quartiers.
- Développer des espaces de circulations douces à proximité des voies de circulation routière structurante.

IV.2/ Privilégier les modes de déplacement alternatifs à l'automobile

- Favoriser et diversifier l'usage des transports collectifs notamment par le développement de nouvelles lignes (Woippy-Gare)
- Encourager la marche à pied dans le village par le renforcement des chemins internes ;
- Maintenir et renforcer le réseau modes-doux structurant de la commune pour permettre une mise en relation qualitative du village avec les communes alentours et particulièrement celles situées autour du Mont St Quentin



